



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 11 avril 2022  
à 15 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

**20 – Affaires contractuelles**

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES AUTRES QUE PROFESSIONNELS

- 20.01** Accorder un contrat à Les terrassements Multi-Paysages Inc., et Les Entreprises Ventec Inc., pour l'exécution des travaux d'aménagement des parcs Albert-Perras (Lot 1) et Lionel-Boyer (Lot 2), respectivement dans l'arrondissement de LaSalle- Dépense totale Lot 1: 770 755,99 \$ taxes incluses (contrat : 627 959,99 \$ + contingences: 62 796,00 \$ + incidences: 80 000,00 \$) - Dépense totale Lot 2 : 1 970 841,63 \$ taxes incluses (contrat : 1 682 583,29 \$ + contingences: 168 258,33 \$ + incidences: 120 000,01 \$) - Appel d'offres public n° 701244 - Contrat A.P. 22-1883 (8 et 7 soumissionnaires) et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à la hauteur de 2 000 000,00 \$.

1227151006

AUTRES AFFAIRES CONTRACTUELLES

- 20.02** Amender la résolution CA22 200106 afin de corriger le numéro d'appel d'offres référencé 21-18767 par le numéro d'appel d'offres 21-18068.

1225212010

## **30 – Administration et finances**

### ÉVÉNEMENT

**30.01** Autoriser Jean Coutu à installer un petit chapiteau avec spectacle dans le stationnement du 8188 boulevard Champlain le 14 avril 2022.  
1229002003

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1227151006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les terrassements Multi-Paysages Inc., et Les Entreprises Ventec Inc., pour l'exécution des travaux d'aménagement des parcs Albert-Perras ( Lot 1) et Lionel-Boyer (Lot 2), respectivement dans l'arrondissement de LaSalle- Dépense totale Lot 1: 770 756,00 \$ taxes incluses (contrat : 627 960,00 \$ + contingences: 62 796,00 \$ + incidences: 80 000,00 \$) – Dépense totale Lot 2 : 1 970 841,63 \$ taxes incluses (contrat : 1 682 583,29 \$ + contingences: 168 258,33 \$ + incidences: 120 000,01 \$) – Appel d'offres public n° 701244 - Contrat A.P. 22-1883 (8 et 7 soumissionnaires) et d'autoriser l'affectation de 1 800 000,00 \$ des revenus reportés - Parcs et terrains de jeux pour financer ce projet du lot 2.

D'autoriser une dépense maximale de 2 741 597,63 \$, taxes incluses, comprenant le contrat, les contingences et incidences, le cas échéant, pour l'exécution des travaux d'aménagement des parcs Albert-Perras (Lot 1) et Lionel-Boyer (Lot 2) dans l'arrondissement de LaSalle conformément aux documents de l'appel d'offres 701244.  
D'accorder à Les Terrassements Multi-Paysages Inc., plus bas soumissionnaire conforme pour l'exécution des travaux d'aménagement au Parc Albert-Perras (Lot 1), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 690 756,00 \$, taxes incluses (contrat : 627 960,00\$ + contingences : 62 796,00\$), conformément aux documents de l'appel d'offres 701244.

D'accorder à Les Entreprises Ventec Inc, plus bas soumissionnaire conforme pour l'exécution des travaux d'aménagement au Parc Lionel-Boyer (Lot 2), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 850 841,62 \$, taxes incluses (contrat : 1 682 583,29 \$ + contingences : 168 258,33 \$), conformément aux documents de l'appel d'offres 701244 et d'autoriser l'affectation de 1 800 000,00 \$ des revenus reportés - Parcs et terrains de jeux pour financer ce projet.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-04-08 08:31

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

Directrice Travaux Publics  
LaSalle , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227151006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les terrassements Multi-Paysages Inc., et Les Entreprises Ventec Inc., pour l'exécution des travaux d'aménagement des parcs Albert-Perras ( Lot 1) et Lionel-Boyer (Lot 2), respectivement dans l'arrondissement de LaSalle- Dépense totale Lot 1: 770 756,00 \$ taxes incluses (contrat : 627 960,00 \$ + contingences: 62 796,00 \$ + incidences: 80 000,00 \$) – Dépense totale Lot 2 : 1 970 841,63 \$ taxes incluses (contrat : 1 682 583,29 \$ + contingences: 168 258,33 \$ + incidences: 120 000,01 \$) – Appel d'offres public n° 701244 - Contrat A.P. 22-1883 (8 et 7 soumissionnaires) et d'autoriser l'affectation de 1 800 000,00 \$ des revenus reportés - Parcs et terrains de jeux pour financer ce projet du lot 2.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle désire investir dans ses parcs afin de les rendre plus intéressants pour les enfants, les adultes et les aînés, de se conformer aux nouvelles normes et de les sécuriser et de les rendre accessible pour les citoyens.

Le programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2022) permet aux arrondissements de bénéficier d'une contribution financière afin de réaliser des projets d'immobilisations dans les parcs.

En 2019, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports a confirmé l'admissibilité du projet Albert-Perras ( Lot 1) au financement du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux.

Il existe une volonté de verdir et de créer des nouveaux parcs locaux dans le cadre des projets d'immobilisations dans les parcs.

Pour le lot 1, la Ville de Montréal projette de réaliser le réaménagement complet du parc Albert-Perras situé dans l'arrondissement de LaSalle, sur la rue Perras, à l'intersection de la rue Jean-Chevalier.

Pour le lot 2, les travaux seront réalisés dans une bande de terrain linéaire, déclinée en un sentier multi-usages et un sentier piétonnier, située entre le boulevard Angrignon et la rue Allard afin de créer une « promenade ».

L'arrondissement de LaSalle a sollicité uniquement ses professionnels à l'interne dans l'élaboration de plans, détails et devis pour les deux lots.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres pour l'exécution des travaux des lots 1 et 2 soit aménagement des parcs Albert-Perras et Lionel-Boyer, incluant des travaux électriques dans l'arrondissement de LaSalle a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO le 27 janvier 2022. Un délai de 34 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 mars 2022. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Plusieurs addendum ont été émis :

No 1: modification aux instructions aux soumissionnaires et article « Dispositions COVID-19 ».

No 2: modification aux section VI – Annexes :.

No 3: modification aux section IV – Formulaire de soumission, la section VII – Documents techniques spéciales:.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE19 0298 - 20 février 2019 (1188169001)** - Adopter les critères d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021).

## **DESCRIPTION**

### **Lot 1 :**

La Ville de Montréal projette de réaliser le réaménagement complet du parc Albert-Perras situé dans l'arrondissement de LaSalle, sur la rue Perras, à l'intersection de la rue Jean-Chevalier.

Les travaux consistent en la construction d'espaces de jeux pour enfants et de détente, la construction de sentiers, l'installation de mobilier urbain ainsi que des travaux de plantation, de drainage et d'électricité.

Sans s'y limiter, les travaux principaux décrits dans le présent devis consistent essentiellement aux éléments suivants :

- la localisation des utilités publiques;
- l'enlèvement d'éléments existants;
- la gestion des matériaux d'excavation;
- le terrassement, nivellement et drainage;
- la construction de bordures et de dalles en béton;
- la construction de surfaces en béton bitumineux;
- la fourniture et l'installation de fibre de bois et de revêtement synthétique pour aires de jeux;
- la construction de surfaces en pavés de béton préfabriqués;
- la fourniture et l'installation d'équipements et de mobilier urbain;
- la réfection de clôtures existantes;
- la plantation d'arbres;
- le gazonnement;
- l'éclairage.

### **Lot 2 :**

Les travaux consistent en l'aménagement d'une « promenade » dans une bande de terrain linéaire, déclinée en un sentier multi-usages et un sentier piétonnier, située entre le

boulevard Angrignon et la rue Allard.

Sans s'y limiter, les travaux principaux décrits dans le présent devis consistent essentiellement aux éléments suivants :

- la localisation des utilités publiques;
- la préparation du site et le nivellement d'intégration;
- gestion des sols contaminés (réhabilitation des sols);
- nivellement et terrassement;
- construction d'un muret de soutènement en pierre;
- construction de dalles de béton;
- construction de surfaces en béton bitumineux;
- construction de surfaces en pavés de béton préfabriqués;
- construction de surfaces en criblure de pierre;
- construction d'ouvrages en béton;
- construction de bordure en bois pour jeu de pétanque;
- construction d'une surface en caoutchouc coulé en place;
- fourniture et installation d'équipements et de mobilier urbain;
- fourniture et plantation de végétaux;
- ouvrages de gazonnement;
- fourniture, installation et branchement d'une fontaine à boire;
- travaux d'éclairage.

Dix huit (18) entreprises ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et huit (8) et sept (7) ont déposé une soumission pour les lots 1 et 2 respectivement , soit 44% et 39% des preneurs du cahier des charges.

Deux ont été déclarés non conformes dans le Lot 1

Un a été déclaré non conforme dans le lot 2

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivants résume la liste des soumissionnaires conformes et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

### Lot 1 :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<b>(incluant taxes)</b>	
<b>Firmes soumissionnaires</b>		<b>Prix de base</b>	<b>Total</b>
1	LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.	627 960,00 \$	627 960,00 \$
2	LES ENTREPRISES VENTEC INC	666 792,91 \$	666 792,91 \$
3	AMENAGEMENTS SUD-OUEST	681 424,63 \$	681 424,63 \$
4	LES EXCAVATIONS SUPER INC.	707 115,11 \$	707 115,11 \$
5	SAHO CONSTRUCTION INC.	724 303,41 \$	724 303,41 \$
6	LANCO AMENAGEMENT INC.	776 598,64 \$	776 598,64 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		669 308,99 \$	669 308,99 \$
Coût moyen des soumissions conformes			697 365,78 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			8,53
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			148 638,64 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	23,67
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-41 349,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)	(11,05)
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse (\$)	38 832,92 \$
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse (%)	11,05

**Lot 2 :**

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<b>(incluant taxes)</b>	
<b>Firmes soumissionnaires</b>		<b>Prix de base</b>	<b>Total</b>
1	LES ENTREPRISES VENTEC INC	1 682 583,29 \$	1 682 583,29 \$
2	LES EXCAVATIONS SUPER INC.	1 721 199,10 \$	1 721 199,10 \$
3	LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.	1 775 232,97 \$	1 775 232,97 \$
4	LANCO AMENAGEMENT INC.	1 833 144,15 \$	1 833 144,15 \$
5	AMENAGEMENTS SUD-OUEST 9114-5698 QUEBEC INC	1 874 456,97 \$	1 874 456,97 \$
6	SAHO CONSTRUCTION INC.	1 903 734,43 \$	1 903 734,43 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		1 547 824,76 \$	1 547 824,76 \$
Coût moyen des soumissions conformes			1 798 391,82 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			6,88
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			221 151,14 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			13,14
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			134 758,53 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			8,71
Écart entre la 2 <sup>e</sup> plus basse et la plus basse (\$)			38 615,81 \$
Écart entre la 2 <sup>e</sup> plus basse et la plus basse (%)			2,30

**EXPLICATION DES ÉCARTS**

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé nos estimations à celles des adjudicataires et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 11,05 % et 8,71 % inférieur et supérieur respectivement aux montants de l'estimation des lots 1 et 2 .

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1 . Les plus bas soumissionnaires ne sont pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'ont pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne sont pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Le document de l'AMP ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1.

Considérant que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où les plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Les Terrassements Multi-Paysages Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges pour le lot 1 avec un montant de 627 960,00 \$, toutes taxes incluses.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Les Entreprises Ventec Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges pour le lot 2 avec un montant de 1 682 583,29 \$, toutes taxes incluses.

Dans le cadre des travaux de réaménagement complet du parc Albert-Perras situé dans l'arrondissement de LaSalle, le montant total des contingences afin de couvrir les travaux imprévus du lot 1 est de 62 796,00 \$, taxes incluses, correspondant à 10 % du coût des travaux.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Promenade Lionel-Boyer dans l'arrondissement de LaSalle, le montant total des contingences afin de couvrir les travaux imprévus du lot 2 est de 168 258,33 \$, taxes incluses, correspondant à 10 % du coût des travaux.

Un montant total de 80 000,00 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses pour l'exécution des travaux de réaménagement du parc Albert-Perras situé dans l'arrondissement de LaSalle. Ces dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de fourniture de mobilier, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour la surveillance. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Un montant total de 120 000,01 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses pour l'exécution des travaux d'aménagement de la Promenade Lionel-Boyer dans l'arrondissement de LaSalle. Ces dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de fourniture de mobilier, ainsi que des frais de laboratoire et des services professionnels pour la surveillance. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Lot 1	(Hors taxes)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B- 0.5*C)
Contrat	546 170,90 \$	27 308,55 \$	54 480,55 \$	627 960,00 \$	573 411,17 \$
Contingences 10%	54 617,09 \$	2 730,85 \$	5 448,05 \$	62 796,00 \$	57 341,12 \$
Incidences	69 580,34 \$	3 479,02 \$	6 940,64 \$	80 000,00 \$	73 050,66 \$
Total	670 368,33 \$	33 518,42 \$	66 869,24 \$	770 756,00 \$	<b>703 802,95 \$</b>

L'aide financière de la Ville correspond à un maximum de 100 % des coûts admissibles à

l'intérieur des paramètres de quote-part allouée à l'arrondissement pour la période 2019-2022 dans le cadre du programme pour le projet cité en objet.

Un montant maximal de **703 802,95 \$** net de ristournes sera assumé par le Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 19-014.

La dépense est assumée à 100 % par la ville centre. L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'arrondissement.

Le budget de 703k net de ristournes requis dans le cadre du PRVPL pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2022-2031 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Programme	2022	2023	ultérieur	Total
34375 - Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	704k	-	-	704 k
	704k	-	-	704k

Le budget du lot 2 de **1 799 641,10 \$** taxes nettes sera financé par les revenus reportés - Parcs et terrains de jeux .

Lot 2	(Hors taxes)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)
Contrat	1 463 434,04 \$	73 171,70 \$	145 977,55 \$	1 682 583,29 \$	1 536 422,82 \$
Contingences 10%	146 343,40 \$	7 317,17 \$	14 597,75 \$	168 258,32 \$	153 642,28 \$
Incidences	104 370,52 \$	5 218,53 \$	10 410,96 \$	120 000,01 \$	109 576,00 \$
Total payé par l'arrondissement	1 714 147,96 \$	85 707,40 \$	170 986,26 \$	1 970 841,62 \$	<b>1 799 641,10 \$</b>

## **MONTRÉAL 2030**

Le présent sommaire décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

L'arrondissement de LaSalle pourra procéder à une opération de communication par le biais d'une lettre ou communiqué pour les différents groupes d'utilisateurs et les résidents du voisinage du parc si nécessaire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire 2022 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble des programmes.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux si nécessaire.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat CA : Avril 2022

Début des travaux : Mai 2022

Fin des travaux : Octobre 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Dominique LEMAY, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-03-22

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1225212010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender la résolution CA22 200106 afin de corriger le numéro d'appel d'offres référencé 21-18767 par le numéro d'appel d'offres 21-18068.

D'amender la résolution CA22 200106 afin de corriger le numéro d'appel d'offres référencé 21-18767 par le numéro d'appel d'offres 21-18068.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-04-08 11:04

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1225212010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender la résolution CA22 200106 afin de corriger le numéro d'appel d'offres référencé 21-18767 par le numéro d'appel d'offres 21-18068.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Correction.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

---

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane PELOQUIN  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

Le : 2022-04-08



**Dossier # : 1229002003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Jean Coutu à installer un petit chapiteau avec spectacle dans le stationnement du 8188 boulevard Champlain le 14 avril 2022.

D'autoriser Jean Coutu à installer un chapiteau avec spectacle dans le stationnement du 8188 Champlain le 14 avril 2022.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-04-08 11:05

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229002003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Jean Coutu à installer un petit chapiteau avec spectacle dans le stationnement du 8188 boulevard Champlain le 14 avril 2022.

**CONTENU****CONTEXTE**

La pharmacie Jean Coutu souhaite une approbation pour installer un petit chapiteau dans le stationnement 8188 boulevard Champlain le 14 avril 2022 afin de promouvoir le commerce.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Heure de l'événement: 7:00am à midi.  
Chapiteaux : 2 tentes de 10' x 10'  
Tables : 2 tables de 6'  
Artistes du Cirque du Soleil : 2 jongleurs, 1 magicien et 1 danseur

Le matériel sera apporté la veille et vont l'installer dès 5:00am le jour même. À midi, le tout sera démonté. L'émission télévisée Salut Bonjour sera sur place pour filmer en direct leur émission. Le chapiteau servira à protéger en cas d'intempérie.

Le propriétaire de l'immeuble a autorisé l'événement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonia MONTPETIT  
chef(fe) de division - améliorations urbaines et  
qualité du milieu (arrondissement)

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2022-04-08